

Séance publique du 19 décembre 2005

Délibération n° 2005-3108

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Travaux de pavage et dallage sur le territoire de la Communauté urbaine pour l'année 2006, éventuellement renouvelable en 2007, 2008 et 2009 par reconduction expresse - Marché annuel à bons de commande - Autorisation de signer un marché pour des travaux de pavage et dallage**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 novembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2005-2733 en date du 21 juin 2005, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution de prestations de travaux de pavage et dallage.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 10 novembre 2005, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises De Filippis-Coiro-Gauthey-Maia Sonnier-EBM, pour le marché à bons de commande d'une durée d'un an ferme reconductible trois fois une année et d'un montant annuel de 900 000 €HT minimum et 3 600 000 €HT maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour les travaux de pavage et dallage et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement d'entreprises De Filippis-Coiro-Gauthey-Maia Sonnier-EBM pour le marché à bons de commande d'une durée d'un an ferme reconductible trois fois une année et d'un montant annuel de 900 000 €HT minimum et 3 600 000 €HT maximum.

2° - Les dépenses au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercice 2006 et éventuellement exercices 2007, 2008 et 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,